



congés payés et jours fériés

Par **Seppi0910**, le **08/05/2022** à **10:13**

Bonjour,

j'ai 5 employeurs particuliers différents, celui pour qui je travaille depuis plus de 10 ans le lundi vient de poser mes 5 semaines de congé payés pour l'année à venir, là dedans, il y a 4 lundis qui sont des jours fériés, est ce que ces journées comptent comme congés payés ou comme jours fériés?

D'après mon contrat tous les lundis fériés sont chomés.

Si chacun de mes 5 employeurs fixe mes congés payés sans me consulter, je peux, au pire des cas me retrouver avec 25 semaines de vacances chez l'un ou l'autre sans avoir de semaine complète de congés payés, est ce que c'est normal?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **miyako**, le **08/05/2022** à **15:27**

Bonjour,

.Dans le calendrier ,il n'y a que 2 jours fériés qui tombent obligatoirement un lundi.**Le lundi de Pâques** et **Le lundi de Pentecôte** . Vos lundis qui sont vos jours de repos habituels chez un employeur ,ne le sont pas forcément chez les autres .La durée hebdomadaire du travail totale de tous vos contrats ne doit pas être supérieures à la durée maxi légale 48 heures

Quelque soit leur durée vous ne pouvez pas travailler durant des congés payés et si un de vos employeur l'apprend ,il peut vous licencier pour faute grave sans prèavis.On ne peut pas également vous payer des CP que vous ne prenez pas .

Attention,vos employeurs sucessifs peuvent connaître que vous travaillez dans plusieurs endroits par l'URSSAF et d'autres moyens .Donc pour l'organisation de vos CP ,il vaut mieux leur dire,**même si cela n'est pas obligatoire.**

Cordialement

Par **Seppi0910**, le **08/05/2022** à **15:39**

Bonjour,

merci pour votre réponse, le lundi n'est pas mon jour de repos habituel mais le jour où je travaille toutes les semaines chez un de mes employeurs et il veut me faire prendre mes 5 semaines de congés payés pendant les quelles il y a 4 lundis fériés pour nr pas avoir à me payer pour des jours fériés chomés.

Je ne travaille que 20 heures en tout, 4h par employeur, tous mes employeurs savent que je travaille ailleurs.

Pour pouvoir effectivement mes 5 jours de congés payés il faudrait que tous mes employeurs me les accordent en même temps.

Cordialement